**INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES**

Du **lundi 3 février au vendredi 7 février 2020** se déroulera l'inscription annuelle des élèves en vue de la prochaine année scolaire. Les élèves doivent tous être inscrits, qu'ils fréquentent une école de la Commission scolaire des Sommets (CSS) pour la première fois ou qu'ils y soient déjà inscrits.

**RÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT DÉJÀ UNE ÉCOLE DE LA CSS**Les élèves qui fréquentent actuellement une école de la CSS doivent se réinscrire pour l’an prochain.

Les parents recevront à la fin janvier de l’information détaillée sur la procédure à suivre pour procéder à la réinscription de leurs enfants.

**NOUVEAUX ÉLÈVES - INSCRIPTION POUR LA PREMIÈRE FOIS**L'inscription se fait auprès de votre école.

Pour chaque enfant à inscrire, vous devez présenter l'original du certificat de naissance grand format de l'enfant (certificat délivré par le Directeur de l’état civil : [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca) ou 1 877 644-4545).

Une preuve de résidence est exigée par le Ministère de l'Éducation. Consultez le site www.csdessommets.qc.ca/inscriptions ou contactez l’école de votre quartier pour des précisions sur les documents acceptés.